

Image not found or type unknown



Frais de grutage exorbitant

Par **tethée**, le **15/06/2010** à **17:47**

Bonjour,rrnrJ'ai eu un accident de voiture en fevrier 2009. (Je suis assuré tous risques)rrnrEtant hospitalisé pour fracture des vertebres je n'es pu m'occuper des frais de remorquage de mon véhicule.rnrEn effet j'ai fais une chute de 20 metres dans un ravin en allant travaille. Il y a quelque semaine mon assurance m'envoie un courrier en me reclamant la somme tres haute de dans un premier temps 850 euros puis par la suite de 650 euros.rnrJe n'es pas été mis au courant qu'il ferais apel a un depanneur poids lourds pour enlever mon véhicule etant donner la profondeur dans laquel elle etai placé.rnrOnt il le droit de faire apel a des depanneur hors de prix sans me contacter par avance.rnrLe pire c es que nous aurions pus la faire enlever par nous meme.rnQue dois je faire? Je dois payer? Est ce que j'ai un autre recours ?